

A toutes les communes-sites intégrées au plan directeur cantonal éolien

Granges-Paccot, le 18 mai 2021

Référence:

*Léonie Berset-Bongard
Chargée d'affaires éolien
leonie.berset@greenwatt.ch*

Groupe E Greenwatt SA adapte son approche du développement éolien dans le Canton de Fribourg

Groupe E Greenwatt SA
*Route de Chantemerle 1
CH-1763 Granges-Paccot
T +41 840 20 30 40*

Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal,

Au cours des dernières semaines, les communes-site intégrées au plan directeur cantonal ont été invitées à déléguer un représentant de leur exécutif à un comité de pilotage.

No TVA : CHE-109.587.291

Nombre d'entre vous nous ont fait part de leur besoin de prendre un temps de réflexion supplémentaire avant de donner suite à toute démarche en lien avec le développement éolien.

greenwatt.ch

Nous prenons acte de cette volonté et avons décidé d'adapter notre approche du développement éolien dans le canton de Fribourg. En particulier, nous renonçons à la mise en place des comités de pilotage. Vous pouvez donc ignorer notre courrier du 27 avril dernier.

Dans le domaine éolien et eu égard aux tâches qui sont les vôtres en vertu de la législation sur l'aménagement du territoire et du plan directeur cantonal (modification du PAL, préavis sur les demandes de permis de construire), nous vous proposons, en ce qui vous concerne, les rôles suivants à l'avenir :

- décider du rythme du développement éolien dans votre Commune;
- définir les actions de communication à destination de vos citoyens;
- prendre les décisions, respectivement préparer les décisions ressortissant à la compétence d'un autre organe, utiles à la réalisation des différentes étapes d'un projet éolien.

En sa qualité d'investisseur et développeur, Groupe E Greenwatt se contentera d'assurer, à la requête de votre autorité, les tâches de nature technique, soit notamment :

- participation à et/ou organisation de séances d'information à l'intention de votre Conseil communal, de votre Conseil général, de votre Assemblée communale et de votre population ou de toutes autres parties prenantes (associations, ONG, etc.);
- réalisation, avec l'aide de mandataires spécialisés, des études complémentaires pour confirmer ou infirmer les prédispositions d'un site susceptible d'accueillir un parc éolien;
- élaboration du dossier de mise à l'enquête (études d'impact sur l'environnement humain et naturel, modification du PAL, demandes d'autorisation de construire, de défricher et de réaliser les infrastructures électriques, etc.).

Lorsque vous souhaitez entamer de telles démarches, Groupe E Greenwatt se tiendra naturellement à votre disposition pour vous accompagner.

En parallèle à ce qui précède, nous continuerons à informer la population fribourgeoise sur la raison d'être de l'énergie éolienne, laquelle doit jouer un rôle important dans la sécurité de l'approvisionnement hivernal en électricité et qui doit nous permettre d'atteindre les objectifs fixés dans les stratégies énergétiques fédérale et cantonale.

Tout en restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale, Monsieur le Conseiller communal, l'expression de notre parfaite considération.

Jacques Mauron
Directeur général
Groupe E SA

Léonie Berset-Bongard
Chargée d'affaires éolien
Groupe E Greenwatt SA

Copie à :

- Monsieur le Conseiller d'Etat Olivier Curty, Directeur de l'économie et de l'emploi
- Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement du territoire et des constructions
- Messieurs les Préfets des districts concernés
- Monsieur Serge Boschung, Chef du Service de l'énergie